



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 209/2023
SÉANCE N° 10 DU 4 DÉCEMBRE 2023

ADHÉSION DE LAVAL AGGLOMÉRATION AU COMITÉ 21 GRAND OUEST

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 15), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 40), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et Antoine Caplan (à partir de 17 h 14), membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Gwénaél Poisson, vice-présidents, David Cardoso, membre du bureau.

Était représenté

Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 6 décembre 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

ADHÉSION DE LAVAL AGGLOMÉRATION AU COMITÉ 21 GRAND OUEST

Rapporteur : Julien Brocaïl

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant la volonté de Laval Agglomération d'accompagner le territoire face aux évolutions climatiques et en particulier dans le cadre de son PCAET (plan climat-air-énergie territorial),

Que le Comité 21 a pour objet d'accompagner et d'aider ses adhérents dans la mise en œuvre pratique du développement durable,

Après avis favorable de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'adhésion de Laval Agglomération au Comité 21 Grand Ouest est approuvée.
Le montant de l'adhésion annuelle est de 1 250 € HT.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance au bureau communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault